



Un mot d'histoire

TRAVERSIER

*Je suis traversier de la rivière bleue,
Je prends à mon bord tous les fous amoureux...
Et vogue, mon chaland, où tu veux aller
Peut-être ce voyage sera le dernier...*

FÉLIX LECLERC, *Cent chansons* (1970)

Au XVII^e siècle, selon le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière, le nom *traversier* est un terme qui appartient principalement au vocabulaire de la marine. Il peut nommer un vent venant d'un cap à l'autre ou un petit bâtiment de mer servant pour de courtes traversées ou pour la pêche. Aujourd'hui, les lexicographes du *Grand* et du *Petit Robert de la langue française* datent ce régionalisme canadien de 1880.

Le 10 mai 1980, l'Office de la langue française publie un avis de normalisation à la *Gazette officielle du Québec* relativement à ce terme. Par ce fait, l'emploi du nom *traversier* devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage de l'Administration ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation.

Le *Dictionnaire historique du français québécois* (1998) le définit ainsi : « Navire spécialement aménagé pour le transport régulier des personnes, des véhicules ou des marchandises d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'un lac ou d'un bras de mer, entre deux points relativement peu éloignés l'un de l'autre. *Le traversier entre Québec et Lévis.* »

Le survol des dictionnaires français et québécois met en lumière le passage de la barque traversière française au traversier québécois, qui a évincé le bateau passeur, le bac et le *ferry* pour s'imposer au début du XX^e siècle. Ce choix s'inscrit bien dans la logique linguistique des francophones du Québec, qui préfèrent employer une forme lexicale originaire du fonds français plutôt qu'un emprunt à l'anglais (*ferry*), même si celui-ci est le terme privilégié par le français standard.

Marie-Éva de Villers

● Version légèrement remaniée de la francofiche originale.